

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-788/SG/TPP accordant un congé annuel. au Directeur « d'Electricité de Djibouti »

n° 70-788/SG/TPP

Ministère
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication
29 juin 1970

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1970

Date du numéro
10 juillet 1970

TEXTE INTÉGRAL

Un congé annuel de 42 jours à passer à Chatenay-Malabry (92), 1, rue Anatole-France, est accordé à M. Ordovsky de Tanaievsky (Georges), Directeur « d'Electricité de Djibouti ». Le congé annuel de M. Ordovsky de Tanaievsky prendra effet pour compter du 10 août 1970.